

LA GAZETTE

PRINTEMPS 2022

N° 75

Chers Saint-Pantaléonaïses et Saint-Pantaléonaïs,

La garantie de vous adresser un Mot du Maire optimiste et positivement léger n'est pas chose simple dans ce contexte : passé après deux années de crise sanitaire ; présent, pas encore débarrassé du Covid et la guerre en Ukraine depuis plus d'un mois maintenant qui dépasse l'imagination en 2022, une tragédie humaine et politique avec cette invasion d'un autre temps ; à venir, où le tout conjugué met aussi notre pays à rude épreuve, le pouvoir d'achat, l'économie, les entreprises, les jeunes, les moins jeunes.... dans des situations difficiles, et les municipalités n'y échappent pas.

Les vies de tout un chacun sont fortes dans ce que nous bâtissons mais si fragiles dans tout ce que nous ne maîtrisons pas. Se préserver d'une manière ou d'une autre est vital.

Le printemps est là malgré tout... heureusement ! Sachons prendre ces moments.

Nos associations sont là aussi ! Nous comptons sur elles comme elles peuvent compter sur nous tous pour une année 2022 animée, conviviale et festive !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 10 janvier

Approbation du compte rendu du CM du 14 décembre 2021 par l'ensemble des élus. Le Maire fait part du rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour soumis à délibération.

Un devis auprès d'une entreprise spécialisée a été demandé pour **insonoriser la cantine de l'école**. Le montant se porte à 7 296.50 €HT fourniture, livraison et pose. La municipalité va solliciter le Département pour une subvention dans le cadre de l'enveloppe cantonale 2022. Les élus approuvent.

Au vu de la crise sanitaire et des restrictions quant à la tenue de ce type de manifestations dans les établissements recevant du public (ERP), le Conseil annule **le repas des villageois et les vœux du Maire** du 16 janvier et envisage son report lorsque la situation le permettra.

Il est proposé au Conseil le rajout d'un ¼ d'heure supplémentaire avant midi à **l'ATSEM d'après-midi** (ce qui est déjà effectif en temps réel). Les élus sont d'accord à l'unanimité.

Ce jour est reçu le devis pour la **peinture des motifs de la cour**. Toutefois il est incomplet. Au vu des montants et de la pertinence de certains motifs soulevant des constats pratiques et des interrogations de la part des élus, le Maire s'entretiendra avec la Directrice, et le Sou de l'Ecole, participant financièrement au projet peinture et matériel de jeux, lorsque le devis complet sera obtenu. La municipalité sollicitera également la Région et/ou le Département. Le Conseil est d'accord.

QUESTIONS DIVERSES

Défiibrillateur : suite à des contraintes techniques, l'appareil sera installé sous le porche de la mairie à l'emplacement de l'un des 2 pans du tableau d'affichage. Ce dernier sera modifié, et voire la mise en place d'un second à l'extérieur du bâtiment au côté de l'existant.

Les bouchons du rond-point : ces derniers se dégradent avec le temps et les incivilités. Des pistes de réflexion sont engagées.

UNACITA Nyons/Laura EYDOUX : Le Maire tient à saluer l'engagement de Laura EYDOUX, 19 ans, au sein de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indo-

chine, des T.O.E (Théâtres d'Opérations Extérieures), d'Afrique du Nord et toutes les générations de feu, en tant que porte-drapeau pour la section Nyons. Elle fut présente lors de la cérémonie du 5 novembre dernier à Montbriçon sur Lez, organisée par le président Michel ARSAC, qui a rendu hommage à Pierre SIMONET, Compagnon de la Libération, en présence de la ministre déléguée de la Mémoire et des Anciens Combattants, Madame DARRIEUSECQ.

Remerciements des habitants de la commune : Le Maire fait part aux élus des remerciements offerts à la municipalité, au Conseil municipal et au Personnel, par un mot, une carte, une boîte de chocolat. Madame LASCOMBES, en leur nom, les remercie à son tour.

ECOLE/Capteur de CO2/Purificateur d'air : un élu souhaite savoir si ces dispositifs ont été mis en place. Le Maire fait part que les 2 capteurs de CO2, actés lors du Conseil municipal du 14 décembre dernier, ont été installés en début d'année dans les 2 classes. Quant aux purificateurs d'air, la configuration de l'école n'impose pas ce type de matériel.

Du 21 mars

Depuis le 24 février 2022, l'**Ukraine** subit une guerre d'invasion de la Russie inimaginable et tragique. La commune se joint au soutien du peuple ukrainien, notamment par la collecte de dons apportés par les habitants de la commune (vêtement chauds, couvertures, produits d'hygiène, médicaments, couches pour bébé, petits pots pour bébé et lait en poudre...) qui ont été acheminés à la mairie de Montségur sur Lauzon et traités par son centre de Secours. Le Conseil municipal son soutien à hauteur de 200€ à l'association Aides Actions Internationales Pompiers. Madame le Maire salut la générosité, d'une manière ou d'une autre, des habitants de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET GENERAL (M14)

Section de fonctionnement

Dépenses 342 109.75	Recettes 385 054.35
Résultat de l'exercice 2021	+ 42 944.60
Report 2020	+ 93 734.12
Résultat de clôture 2021	+ 136 678.72

Section d'investissement

Dépenses 82 670.08	Recettes 79 792.21
Résultat de l'exercice 2021	- 2 877.87
Report 2020	- 11 448.76
Résultat de clôture 2021	- 14 326.63
Restes à réaliser	37 700
Résultat cumulé (Fonct/Inv)	
Dépenses 473 928.59	Recettes 558 580.68

Le Compte Administratif du budget général 2021 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M14 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET GENERAL

Déficit Reporté Invest. 2020	- 11 448.76
Solde d'exécution Invest.2021	- 2 877.87
Excédent Reporté Fonct. 2020	+ 93 734.12
Solde d'exécution Fonct. 2021	+ 42 944.60
Restes à réaliser	37 700
Excédent de résultat de Fonct. reporté	+ 84 652.09

L'affectation de résultats de 2022 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU/ ASSAINISSEMENT (M49)

Section d'exploitation

Dépenses 56 538.15	Recettes 59 488.05
Résultat de l'exercice 2021	+ 2 949.90
Report 2020	+ 136 752.32
Résultat de clôture 2021	+ 139 702.22

Section d'investissement

Dépenses 8 820.73	Recettes 28 870.26
Résultat de l'exercice 2021	+ 20 049.53
Report 2020	+ 48 187.01
Résultat de clôture 2021	+ 68 236.54
Restes à réaliser	0

Résultat cumulé (Fonct/Inv)

Dépenses 65 358.88 Recettes 273 297.64

Le Compte Administratif du budget Eau/Assainissement 2021 de la commune est en concordance avec le Compte de Gestion de la trésorerie. Après avis favorable de la commission des finances, les CA et CG M49 2021 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET EAU/ASSAIN.

Excédent Reporté Invest. 2020 + 48 187.01

Solde d'exécution Invest.2021 + 20 049.53

Excédent Reporté Fonct. 2020 + 136 757.32

Solde d'exécution Fonct. 2021 + 2 949.90

Restes à réaliser 0

Excédent de résultat de Fonct. Report + 139 702.22

L'affectation de résultats de 2022 a été approuvée à l'unanimité par les élus.

Les travaux à la grande salle Urdy, peinture, renouvellement de l'ensemble du mobilier, ainsi que la réfection du pigeonnier donnent entière satisfaction. Les travaux d'aménagement de la cour de l'école : les jeux installés, panneaux ludiques et table de ping-pong, plaisent aux élèves. Reste la gestion des raquettes et des balles. La peinture de la cour sera réalisée aux vacances de Pâques. La participation du Sou de l'Ecole à leur financement sera sur 2022 et 2023, suite à l'annulation de manifestations comme le loto liée au protocole sanitaire. Les travaux d'insonorisation acoustique de la cantine devraient avoir lieu au début des vacances d'été.

Quant au **programme voirie** 2021, les travaux sur chaussée ont été réalisés ; reste le curage de fossés d'ici peu. Il a été rapporté la formation de nids de poules sur certaines voies. Une campagne de rebouchage sera entreprise.

Les deux Points d'apports volontaires de la commune (village et Urdy) ont été réalisés par la Communauté de Commune (CC) le 20 janvier dernier. Un rehaussement de la voie d'accès a été nécessaire afin d'atténuer le dénivelé de la plateforme, pris en charge pas la CC. Des travaux d'aménagement esthétique (parement, chaussée) vont être étudiés pour 2023.

Les analyses d'eau sont revenues à la normale. Les projets à court terme de la gestion de l'eau vont être des moyens mis en place pour la collecte de données plus précises (débits, volumes des forages, de la bache et du château d'eau) par l'installation de sondes, la réorganisation du coffret électrique à la station de pompage. Un chiffrage a été fait et nécessite d'être affiné. La commission recevra l'entreprise pour plus d'explications. Aux forages Grand Grange, construction d'un petit cabanon pour mieux protéger et mieux ventiler le coffret électrique. A moyen terme, 2026 verra peut-être le transfert obligatoire de cette compétence à la CC. Les élus n'y sont pas favorables mais les besoins techniques et humains et les compétences en matière de gestion de l'eau vont obliger la commune à s'entourer de ces moyens et de trouver à les mutualiser, dans un Syndicat de quelques communes, comme cela est le cas sur certaines communes, pour une gestion à échelle humaine. La gestion de la ressource est cruciale également (nappe du Miocène, Rhône...) car elle va conditionner l'urbanisme des communes et leur capacité à fournir et distribuer l'eau.

Madame le Maire informe les élus qu'en 2001 une **cession de parcelles** entre la commune et un propriétaire (l'une faisant 13a 15ca et l'autre de 11a 40ca) a fait l'objet d'un acte administratif. En 2022, le propriétaire fait part sur le cadastre d'une erreur d'attribution de ces parcelles dans l'acte. Après information prise auprès des services de l'Etat, du cadastre et des hypothèques, il y a lieu de procéder à la création d'un acte administratif de cession modificatif qui restituera à la commune et au propriétaire les bonnes parcelles. Les frais administratifs engendrés par cette création d'acte seront pris en charge par la commune.

Le Maire fait part du départ en retraite de Monsieur LABROSSE le 1^{er} Mai. **Les candidatures** sont ouvertes jusqu'au 31 mars. Six candidatures ont été reçues à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Défibrillateur : la pose a été réalisée le 17 janvier dernier. Les consignes d'utilisation, le cas échéant, sont dictées par l'appareil. Bien qu'une formation ne soit pas nécessaire, la municipalité va se rapprocher d'un Centre de Secours pour envisager une familiarisation avec l'appareil.

Centre Dramatique des Villages : Une pièce de FEYDEAU va être jouée sur le territoire tout l'été et sur la commune le 25/09/2022. Une demande de prêt de salle a été formulée pour les répétitions. Le Maire explique la tournée annuelle de ces demandes par l'organisateur. La période de 15j demandée est libre (fin avril/début mai). Le Maire émet un avis favorable. Le Conseil donne son accord.

La Compagnie des Remarquables : pour une expo itinérante d'artistes, cette association taulignanaise souhaite bénéficier du prêt de la petite salle, du 2 au 4 décembre 2022. Le Maire, comme évoqué lors de conseils précédents, est favorable à la présence de manifestations culturelles sur la commune, pour autant qu'elles soient tournantes sur d'autres communes. Les élus donnent leur accord en demandant que l'association participe aux frais de chauffage.

Soutien à l'Ukraine : un habitant de la commune souhaite organiser un moment de recueillement, un temps de paroles et de chants, multi-confessionnel et sans politique, le 8 avril prochain. La salle associative sera mise à disposition.

Sono hors service : acquise en 1999, la sono, qui montrait depuis quelques mois des signes de dysfonctionnement, est maintenant hors service. Il est envisagé de la remplacer ; cet achat sera porté au budget 2022.

Retour questionnaire « Tennis » : Suite au questionnaire paru dans La Gazette Hiver 2021, 3 personnes y ont répondu. Le terrain a le mérite d'exister, la municipalité se rapprochera du Tennis Club de Valréas, pour voir les modalités de son utilisation avec une gestion par le Club lui-même.

Salle associative Urdy : la finalisation des travaux de sol sont réactualisés auprès de Monsieur SERVES, la municipalité sollicitant à nouveau l'entreprise GERFLOR pour l'obtention des matériaux (dalles et plinthes) et la pose.

Pot de départ en retraite : il sera organisé un pot de départ pour Monsieur LABROSSE le mardi 3 mai à 18h30 à la petite salle Urdy.

Permanences électorales : Les 10 et 24 avril auront lieu les deux tours de l'élection présidentielle (jusqu'à 19h) ; les 12 et 19 juin les deux tours de l'élection législative.

En direct de la Mairie / Etat Civil

Décès :

M. MARGOT Jacques le 10 février 2022 à Salon de Provence

M. ROUX Alain le 22 mars 2022 à Montélimar



ELECTIONS PRESIDENTIELLES
24 avril 2022 Petite salle du Domaine Urdy
ELECTIONS LEGISLATIVES
12 juin et 19 juin 2022 Petite salle du Domaine Urdy

Bureau ouvert de 8 h à 19 h

Vote par procuration :

A compter du 1er janvier 2022, le mandataire peut être inscrit dans une autre commune que le mandant. En revanche, le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier. Un électeur ne peut disposer que d'une seule procuration établie en France.

Dispositif « Maprocuration » :

La télé-procédure « Maprocuration » permet d'établir une procuration à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr . Le mandant doit ensuite se rendre physiquement dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de son choix, muni de sa référence d'enregistrement et d'un titre d'identité.

Service National Universel

Pour les jeunes de 15 à 17 ans,

Participation à un séjour de cohésion dont l'objectif est de transmettre un socle de valeurs républicaines et de sensibiliser les jeunes de notre société (transition écologique, égalité entre les sexes, sécurité routière, défense nationale....) il comprend également une mission d'intérêt général (MIG).

D'une durée minimum de 84 heures et effectuée durant l'année qui suit le séjour de cohésion.

Informations et inscription : <https://snu.gouv.fr>

Autonomie et solidarité

La loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes de 65 ans et plus, handicapées, demande aux communes de recenser celles qui vivent à leur domicile.

La commune n'a pas un C.C.A.S. est souhaite mettre en place un listing précis des Aînés et des personnes vulnérables.

Pour les personnes non inscrites, veuillez contacter le secrétariat de mairie.



L'Agence Postale et le Dépôt de pains sont ouverts tous les jours de 7 h 30 à 11 h 30

Légumes et fruits refont leurs apparitions doucement,

Vous pouvez reprendre vos habitudes pour la bibliothèque, prenez lisez posez à chacun son rythme.

Formation de Guide composteur

Le guide-composteur accompagne les foyers pratiquant la gestion domestique ou partagée des biodéchets.

La Communauté de Commune en partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence lance une nouvelle session de formation de Guide Composteur. Dans ce cadre il est rappelé l'obligation de la mise en œuvre du tri à la source des bio-déchets au 1er janvier 2024.

La formation sera animée par M.SOULIE Julien de Compost et Territoire, la formation sera soit de 4 après-midis ou 2 journées complètes ;

Inscription et informations complémentaires auprès de Mme GARDE Claire à la CCEPPG : infos@cceppg.fr ou tél :04.90.35.33.76

L'actualité de ce trimestre



M. RETIERE Jean-Marie vient de fêter ses 100 ans dans sa nouvelle demeure à Mauves sur Loire, près de son fils. Il est le doyen du village même s'il n'est plus parmi nous, il reste dans notre cœur.

*Joyeux anniversaire M. RETIERE
nous vous souhaitons une belle année de santé et de bonheur*



La wifi a été installée dans la classe du cycle 1 de l'école, avec une utilisation raisonnée pour se servir des tablettes numériques .



Dans le cadre de la législation obligatoire d'équiper les établissements recevant du public, les élus font le choix de l'achat d'un défibrillateur semi automatique pour l'installer sous le porche de la Mairie.



Les enfants ont pu découvrir après les vacances d'hiver l'installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école par Jean-Marc et Marius.

Le souhait avait évoqué par la Directrice de l'école et les subventions de la Région et du Département ont permis de combler en partie cette dépense.



La rénovation de la grande salle des fêtes du Domaine Urdy est finie, peinture au mur et mobilier changé cette année, l'électroménager semi professionnel avait été acheté les années précédentes. Une belle salle avec un équipement moderne pour satisfaire les locataires.



Le pigeonnier au dessus de la salle a été restauré en même temps.

Les nouvelles plates formes des ordures ménagères

(derrière l'école et sur le parking du domaine Urdy) sont pratiquement finies.

L'aménagement paysagé se fera dans un second temps pour des raisons financiers.

La municipalité rappelle aux habitants du village :

- *Que le tri sélectif est obligatoire,*
- *Que la déchetterie n'est pas loin, ouverte tous les jours et GRATUITE*
- *Qu'elle met tout en œuvre pour des utilisations faciles,*
- *Qu'il est envisagé des sanctions pour les récalcitrants*



A SAVOIR

Les ordures ménagères sont enterrées après enlèvement et non brûlées

Les containers de tri sont recyclés par catégories s'ils ne sont pas triés correctement, le contenu complet part directement aux ordures ménagères.

Tous les emballages plastiques et métaux sont recyclés

Il est joint dans cette gazette une plaquette d'explications

A votre compréhension et de votre civisme.

RTF26

Le club RTF26 organise
un trial moderne de ligue

le 22 mai 2022

sur les communes de saint Pantaléon et Rousset,

il comptera pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes;

Il se déroulera sur les sites habituels: Marais, Chambeau, Suzeau, Bourdis.

Spectacle gratuit, buvette

Départ-arrivée sur le terrain communal à côté de l'école.



Comité des Fêtes

UNE SOIREE TRES REUSSIE
SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVALITE ET DE LA DETENTE

Enfin un évènement positif dans la joie et la bonne humeur !
Environ 230 personnes ont répondu à l'appel du Comité des Fêtes de se retrouver pour profiter et danser au son de la musique des années 80.
PEP'S DEEJAY aux commandes a animé d'une main de maître et sans temps morts cette soirée haute en couleurs, des lumières et des déguisements des plus téméraires.



VIDE GRENIER

Après deux printemps d'absence, le vide grenier sera de retour le 1^{er} Mai prochain, éventuellement reporté au 8 Mai, si le beau temps n'était pas de la partie. L'enthousiasme est bien au rendez-vous et les inscriptions déjà nombreuses prouvent l'importance de ce moment dans la vie du village.

Pour les personnes qui souhaiteraient encore s'inscrire, un numéro de téléphone et une adresse mail sont à votre disposition :

Tél : 04 75 26 05 71 Mail : cdfstpantaleon@gmail.com

Il suffit de laisser un message, une réponse rapide vous est adressée.



FETE VOTIVE

23 Juillet / 24 Juillet 2022



Deuxième bonne nouvelle, la fête s'étendra sur tout le week-end, avec des animations pour les petits et les grands, musique et danses bien sûr et aussi son superbe... feu d'artifice !

La prochaine réunion du Comité des fêtes se tiendra le 8 Avril 2022 à 20 h 00 salle des associations au domaine Urdy pour préciser l'organisation des futures animations.

Tout bénévole qui voudrait se joindre à l'équipe sera le bienvenu.

AGENDA

24 avril : Elections Présidentielles
01 Mai : Vide grenier dans le village
03 Mai : Pot de départ de Jean-Marc
22 Mai : Trial moderne de ligue / RTF 26
12 /19 Juin : Elections Législatives
23/24 juillet : Fête votive de Saint Pantaléon les Vignes

Pensez bien
à réserver vos emplacements
pour le vide grenier
les bulletins d'inscriptions
sont à retirer
en Mairie ou à l'Agence Postale.



*Jean-Marc part vers d'autres horizons après
d'années au service de la commune. Il quitte ses fonctions
à partir du 1er mai. Un pot de départ sera offert par
la Municipalité à tous les villageois*

Le mardi 3 mai 2022

*à partir de 18 h 30
dans la petite salle du domaine urdy*



La prochaine édition de la Gazette sera prévue début juillet 2022

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; **Responsable de la rédaction :** Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN ; **Illustration couverture :** Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h